

Comite Social Economique

Circulaire n°02

Introduction :

Les CSE parachèvent d'*institutionnaliser, de légitimer et de soutenir un syndicalisme gestionnaire compatible avec les exigences du capitalisme contemporain*, tout en marginalisant, de fait, les postures syndicales contestataires. Il s'agit d'un tournant entrepreneurial du droit du travail. Ce tournant vise à déconsidérer les notions de classes et de subordination qui constituaient le fondement du syndicalisme. Il devient non plus un outil de protection des travailleurs, mais un moyen de sécuriser la compétitivité des entreprises.

Comme nous l'avons indiqué dans la circulaire n°1, la mise en œuvre des CSE vient donc obligatoirement percuter notre conception du syndicalisme incorrect et de transformation sociale.

En conséquence, et compte tenu du fait qu'il y a des « négociations », il nous apparaît nécessaire d'affirmer que la création des CSE comme leurs fonctionnements sont l'opportunité d'analyser et de réfléchir aux positions et aux attitudes que nous allons défendre dans ces CSE. Cela conditionne nos exigences vis-à-vis de la direction de La Poste et cela nous oblige à définir un certain nombre de principes démocratiques.

1) NOS POSITIONS FACE A LA SEGMENTATION

Quelles sont nos positions et quelle est la position des candidats et des futurs élus dans les CSE et les multiples commissions-bidon qui en découlent vis-à-vis des orientations politiques et stratégiques des dirigeants de La Poste ? En effet, la lecture des comptes rendus des séances du CSE de la Banque Postale ou d'Orange et la lecture des comptes rendus épisodiques des séances du conseil d'administration de La Poste (ou de l'instance de groupe !) nous obligent être très attentifs aux positions de ceux qui sont sensés défendre les salariés et représenter SUD. L'étude des comptes rendus du CSE de la Banque Postale (dans lequel siègent la CGT, CFDT, FO, le SNB, la CGC) nous a particulièrement atterrés. C'est une unanimité des élus pour approuver les orientations politiques des patrons de la Banque, l'approbation des fusions-acquisitions et même l'approbation du plan de rigueur qui se met en place à partir de juin 2023 !

Il est donc légitime pour ne pas dire indispensable que nos syndiqués, comme les salariés sachent exactement nos positions et notre attitude dans ces CSE et commissions avant toute constitution de liste pour les 32 CSE. D'autant que le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine couvre des activités de colis (CSE périmètre national), de centres financiers (CSE périmètre national), de traitement du courrier (périmètre national), du réseau (CSE périmètre très « grand ouest ») et des services courrier-colis (CSE régional)...

Nous considérons par exemple que les orientations politiques des dirigeants de La Poste et de la Caisse des dépôts et Consignations visent, à terme, à segmenter le « groupe La Poste », à le faire éclater en branches complètement étanches (comme une filiale) sous la direction et la gouvernance de la CDC. Le découpage de La Poste en CSE accélère cet objectif et vient flinguer des syndicats qui ont l'impudence de considérer que tout émiettement est préjudiciable aux salariés. ...

Or nous considérons que sous la houlette de la CDC, la segmentation par branches augmentée par les CSE n'est que la continuité du démantèlement des PTT... Chaque branche de La Poste est vouée à des stratégies différentes qui peuvent correspondre à des périmètres différents : si la branche « banque postale » est destinée à être « autonome » (CSE national), la branche service courrier colis est destinée à négocier avec les collectivités locales pour rétrocéder les facteurs en « service à la personne » (CSE régional) .. Même chose pour le réseau, mais c'est déjà le cas.

Il est facile de constater par le passé, que l'idéologie corporatiste a considérablement rabaissé le niveau de réflexion et de conscience des salariés et des syndicalistes. Adapter son syndicalisme aux stratégies politiques (séparation Poste / Télécom) s'avère stupide car aujourd'hui, par exemple, il y a bien

plus de points communs entre les activités d'Orange Bank et la Banque Postale qu'entre les activités « télécom » et ceux d'une Banque...La séparation Poste/télécom a engendré de fait une séparation des syndicats « Poste/ Télécom ».

L'enjeu pour les dirigeants de La Poste et de la CDC est là. Nous notons d'ailleurs que dans les textes « négociés », il y aura de plus en plus de difficultés, voire l'impossibilité, pour un militant syndical d'aller faire du syndicalisme dans une « Branche » autre que son propre « secteur professionnel ».

2) DES PRINCIPES DEMOCRATIQUES

On aura donc compris que les syndicats qui ont des structures démocratiques sont en péril. Quand nous parlons de structures démocratiques, il ne s'agit pas d'un fonctionnement technique. Il s'agit d'une conception politique du syndicalisme. Le syndicalisme démocratique, c'est avant tout un syndicalisme libéré d'un corporatisme étroit pour considérer qu'il a vocation à intervenir sur les questions sociales et sociétales.

Les patrons de La Poste, ont essayé, depuis plusieurs années, de limiter les interventions des syndicats démocratiques en essayant de limiter la participation aux instances ou aux négociations à ceux appartenant au même secteur professionnel (RDSL). Il n'est d'ailleurs pas innocent qu'ils nous appellent des « organisations professionnelles »... Les CSE viennent parachever l'émiettement.

Se posent donc plusieurs questions vis-à-vis de la direction de La Poste et vis-à-vis de la structuration des syndicats. Nous avons observé la dérive de la fédération SUD à partir des années 1996 en matière de structuration syndicale : syndicats départementaux, syndicats départementaux « Poste », syndicats « régionaux » et même syndicats nationaux de branches. Voilà donc des structures de bases qui ont des périmètres corporatistes et géographiques différents. Ce galimatias de « structures de base » qui n'ont aucune unité de périmètre est donc loin d'être démocratique puisque ne pesant pas de la même façon dans les décisions.

La perspective des futurs CSE semble aussi avoir donné des ailes à certains syndicats départementaux qui préemptent bientôt 3 ou 4 autres syndicats départementaux voisins, parlent en leur nom (sans en avoir la compétence légale de périmètre), etc... Et évidemment, tout cela se fait pour de bonnes raisons, pour aider des syndicats faibles ou pour faire un bon score aux élections CSE.

C'est donc l'inverse de la syndicalisation, le contraire du développement syndical qui devrait au contraire aider les syndicats départementaux faibles à se renforcer.

La création des CSE et donc la segmentation corporatiste obligent le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine à exiger des éclaircissements sur la structure politique de base dans la fédération SUD-PTT. Il est clair que nous opposerons à tout syndicat « régional » autoproclamé.

Dans la circulaire n°1, nous exigeons la tenue de congrès extraordinaire pour valider ou non les listes de candidats aux CSE et la désignation des « délégués syndicaux ». Nous exigeons par ailleurs des rencontres de syndicats départementaux concernés par le même CSE.

A l'issue des réflexions ci-dessus, le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine exige que dans le cadre des négociations et de la mise en œuvre des CSE, les moyens pour le développement d'un syndicalisme démocratique généraliste de base.

- **Cela suppose d'une part, d'obliger la direction à maintenir des moyens de fonctionnement actuel d'un syndicat départemental (local, détachements, etc.). Cela suppose aussi que la direction reconnaisse clairement la structure départementale (régulièrement constituée avec statuts déposés) comme interlocuteur (préavis de grève, négociations, signatures d'accord, etc.). le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine qui bataille dès maintenant dans ce sens et bataillera dans ce sens dans le cadre des CSE.**
- **Cela suppose aussi que la fédération Sud-PTT qui sera semble-t-il dépositaire des moyens de fonctionnement des syndicats, donne les moyens aux structures de base de fonctionner (réunion de bureau départemental, réunion de conseil départemental).**